

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.098

L'An deux Mille Dix, le 1er avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. JARDONNET, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIRAUD représenté par Mme LECOMTE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. POTENNEC représenté par Mme CHABANEAU
Mme WILLMANN représentée par M. QUENTIN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

M. FILOCHE a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DESIGNATION D'UN AVOCAT – AFFAIRE Michel MERLE
INSTANCE N° 100315-2

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : 13 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1 NE PREND PAS PART AU VOTE

Par une requête déposée auprès du Tribunal Administratif de POITIERS, enregistrée le 11 février 2010 sous le numéro 1000315-2, Monsieur Michel MERLE demande l'annulation de la délibération du conseil municipal de Royan en date du 23 décembre 2009 portant délégation par affermage du service de production et de distribution d'eau potable de la ville de Royan.

Il est nécessaire de faire valoir la position de la commune dans cette affaire.

Il vous est donc proposé de désigner Maître Jean CAPIAUX, avocat à Paris 75007, 27, Quai Anatole France.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la requête déposée par Monsieur Michel MERLE auprès du Tribunal Administratif de Poitiers enregistrée le 11 février 2010 sous le numéro 1000315-2,
- VU la nécessité de défendre les intérêts de la ville dans cette affaire,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner Maître Jean CAPIAUX, Avocat à Paris 75007, 27 Quai Anatole France, pour défendre les intérêts de la ville dans le cadre de la requête déposée par Monsieur Michel MERLE auprès du Tribunal Administratif de Poitiers enregistrée le 11 février 2010 sous le numéro 1000315-2 tentant à obtenir l'annulation de la délibération du conseil municipal de Royan en date du 23 décembre 2009 portant délégation par affermage du service de production et de distribution d'eau potable de la ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD